

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.018

L'An deux Mille Quatorze, le 4 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 31 mars 2014

DATE D'AFFICHAGE

Le 31 mars 2014

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, M. Philippe CAU, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Gérard FILOCHE, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDONS, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Patrick MARENGO, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Didier QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ETAIT REPRESENTE : néant

ETAIT ABSENT-EXCUSE : néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 33

Monsieur Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE DE LA VILLE DE ROYAN

RAPPORTEUR : M. LE DEPUTE-MAIRE

VOTE :

Par une délibération du vendredi 4 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé de fixer à neuf, le nombre d'adjoints au Maire de la ville de Royan.

L'article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Maire et les Adjoints sont élus par le conseil municipal parmi ses membres, au scrutin secret.

L'article L. 2122-7-2 de ce même Code dispose que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre total de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

L'ordre de présentation de ces listes n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut être différent de celui-ci. Aucune disposition n'interdit la présentation de listes incomplètes.

Les listes de candidats aux fonctions d'Adjoints sont déposées auprès du Maire. Le dépôt de ces listes est, le plus souvent, matérialisé par le dépôt d'un bulletin de vote.

Lors du décompte des voix, ne peuvent être validés que les bulletins de vote conformes à la liste déposée, tant pour les noms des candidats que pour leur ordre de présentation.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après appel à candidature, Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire de Royan, propose les candidatures suivantes, pour la liste "Royan Atout Cœur" :

- Premier Adjoint : Monsieur Patrick MARENGO
- Deuxième Adjoint : Madame Eliane CIRAUD-LANOUE
- Troisième Adjoint : Monsieur Philippe CAU
- Quatrième Adjoint : Madame Marie-Noëlle PELTIER
- Cinquième Adjoint : Madame Eva ROY
- Sixième Adjoint : Monsieur Gérard FILOCHE
- Septième Adjoint : Madame Marie-José DAUZIDOU
- Huitième Adjoint : Madame Nelly SERRE
- Neuvième Adjoint : Michel SERVIT

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Mesdames Alexandra COUDIGNAC et Florence DEAU ont été désignées comme scrutatrices.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu les articles L. 2122.4 et L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Après un vote à bulletin secret,

DECIDE

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote : 1

Nombre de votants : 32

Nombre de suffrages déclarés nuls : 10

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Proclamation des résultats :

Liste "Royan atout cœur" : 22voix

Monsieur le Député-Maire proclame Adjoints au Maire, les candidats suivants inscrits sur la liste "Royan Atout Coeur" :

- Premier Adjoint : Monsieur Patrick MARENGO
- Deuxième Adjoint : Madame Eliane CIRAUD-LANOUE
- Troisième Adjoint : Monsieur Philippe CAU
- Quatrième Adjoint : Madame Marie-Noëlle PELTIER
- Cinquième Adjoint : Madame Eva ROY
- Sixième Adjoint : Monsieur Gérard FILOCHE
- Septième Adjoint : Madame Marie-José DAUZIDOU
- Huitième Adjoint : Madame Nelly SERRE
- Neuvième Adjoint : Michel SERVIT

Monsieur le Député-Maire déclare ces Adjoints installés dans leur fonction.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 9 avril 2014

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN